

Dossier consolidé

Date de création : 04-06-2026

Projet de loi 8729

Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer

Date de dépôt : 16-04-2026

Auteur(s) : Monsieur Lex Delles, Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme

Liste des documents

| Date | Description | Nom du document | Page |
|-------------|--|------------------------|-------------|
| 16-04-2026 | Déposé | 20260416_Depot | <u>3</u> |
| 29-04-2026 | Avis de chambre(s) professionnelle(s) : Chambre de Commerce | 20260429_Avis | <u>35</u> |

20260416_Depot



Le Premier ministre,

Vu les articles 76 et 95, alinéa 1^{er}, de la Constitution ;

Vu l'article 10 du Règlement interne du Gouvernement ;

Vu l'article 58, paragraphe 1^{er}, du Règlement de la Chambre des Députés ;

Vu l'article 1^{er}, paragraphe 1^{er}, de la loi modifiée du 16 juin 2017 sur l'organisation du Conseil d'État ;

Considérant la décision du Gouvernement en conseil du 27 mars 2026 approuvant sur proposition du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme le projet de loi ci-après ;

Arrête :

Art. 1^{er}. Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme est autorisé à déposer au nom du Gouvernement à la Chambre des Députés le projet de loi autorisant le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer et à demander l'avis y relatif au Conseil d'État.

Art. 2. La Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Relations avec le Parlement est chargée, pour le compte du Premier ministre et du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, de l'exécution du présent arrêté.

Luxembourg, le 16 avril 2026

Le Premier ministre,


Luc Frieden

Le Ministre de l'Économie, des PME,
de l'Énergie et du Tourisme,


Lex Delles



Exposé des motifs

Le Space Campus a pour objectif de regrouper les différents acteurs spatiaux au Luxembourg au sein d'un même campus afin de favoriser la croissance de ces entreprises et d'encourager l'émergence de coopérations et collaborations nouvelles, dans le but de contribuer à la mise en œuvre d'une économie luxembourgeoise du secteur spatial compétitive à échelle européenne et internationale.

Une telle infrastructure, combinée au cadre juridique spatial innovant du Luxembourg, constitue également un atout pour attirer des entreprises de l'écosystème spatial situées à l'étranger, ainsi que les talents nécessaires au développement de l'activité spatiale luxembourgeoise.

Le contexte géopolitique actuel, marqué par une intensification des rivalités entre puissances spatiales et par la militarisation croissante de l'espace, renforce considérablement la sensibilité des activités liées aux objets spatiaux. Ces infrastructures jouent désormais un rôle essentiel dans la surveillance, les communications sécurisées, la gestion des crises et la protection des intérêts stratégiques des États, ce qui en fait des moyens pour accroître l'autonomie technologique, mais aussi des cibles potentielles d'ingérence, d'espionnage ou de sabotage. Il est d'ores et déjà prévu que des objets spatiaux disposant d'une sensibilité sécuritaire soient testés dans le centre de test et le centre de test peut accueillir des entreprises souhaitant tester des équipements destinés à des fins de défense.

I. Contexte

Le 8 juillet 2022, le Conseil de gouvernement avait marqué son accord de principe pour la création d'un space campus réparti sur deux sites : le premier site, localisé à Belval, est destiné à héberger les activités de recherche publique liées au domaine spatial, spécifiquement l'ESRIC, le SnT et le Space Master de l'Université du Luxembourg. Le second site vise la création d'un site pour regrouper les entreprises privées du domaine spatial, ensemble avec la *Luxembourg Space Agency* ('LSA'), sur le site de la Poudrerie de Luxembourg à Kockelscheuer.

Le Space Campus à Kockelscheuer prévoit la construction d'un centre de test dans un bâtiment dédié, équipé d'éléments techniques spécifiques, telles des salles blanches, et de moyens de tests.

Le présent projet de loi a pour objet d'autoriser le Gouvernement à financer la location et l'exploitation du centre de test spatial du Space Campus.

II. Description du projet

1. Description générale

Le centre de test du Space Campus facilitera l'innovation locale en réduisant les délais dans le développement de nouvelles technologies puisque les entreprises pourront réduire les temps et risques liés au transport des satellites ou de leurs composants.

Le centre de test comprendra les éléments suivants :

- moyens de test adaptés aux besoins de l'écosystème (shaker tables, caissons à vide thermique (TVAC), chambre acoustique réverbérante (RAC), chambres pour tests de radiofréquences, ...) ;



- surfaces spécialisées pour accueillir les moyens de test et assurer la circulation des objets testés, y compris salles blanches ;
- espaces de bureaux sécurisés.

2. Considérations sécuritaires

Certains objets spatiaux présentent des besoins de sécurité particulièrement élevés, tant en matière de protection physique que de confidentialité technologique. Leur développement, leur intégration et leur exploitation impliquent des données sensibles, des technologies duales et des capacités stratégiques pouvant avoir un impact direct sur la sécurité nationale. Ces activités requièrent un environnement immobilier strictement sécurisé, dont la localisation et les caractéristiques ne peuvent être substituées par des infrastructures ordinaires.

Le contexte géopolitique actuel, marqué par une intensification des rivalités entre puissances spatiales et par la militarisation croissante de l'espace, renforce considérablement la sensibilité des activités liées aux objets spatiaux. Ces infrastructures jouent désormais un rôle essentiel dans la surveillance, les communications sécurisées, la gestion des crises et la protection des intérêts stratégiques des États, ce qui en fait des moyens pour accroître l'autonomie technologique, mais aussi des cibles potentielles d'ingérence, d'espionnage ou de sabotage.

Il est d'ores et déjà prévu que des objets spatiaux disposant d'une sensibilité sécuritaire soient testés dans le centre de test. En conséquence, le centre de test a été conçu de manière à satisfaire aux exigences de sécurité de niveau secret.

Ceci est essentiel pour permettre d'accueillir des entreprises ayant des besoins spécifiques, et répondre ainsi à la demande d'une partie de l'écosystème spatial luxembourgeois d'avoir accès à ce type d'infrastructures sécurisées.

III. Modalités de réalisation

1. Bâtiment du centre de test

Le centre de test sera localisé sur le Space Campus, au ParLuxite, à Kockelscheuer.

La parcelle visée est propriété de Poudrerie du Luxembourg qui l'a mise à disposition du constructeur par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 35 ans qui peut être prorogée.

Le centre de test sera construit par un constructeur expérimenté, et l'Etat le prendra en location pour une durée fixe de 9 ans, renouvelable pour une durée de 9 ans. Si après cette première durée de 9 ans, l'une des deux parties mettait fin au bail, l'autre partie sera redevable d'une indemnité de résiliation équivalente à 72 mois de loyer. Cette clause s'explique par l'investissement conséquent que tant l'Etat que le constructeur réaliseront dans le centre de test.

L'Etat financera l'acquisition des moyens de test du centre, au travers d'une société anonyme à créer détenue à 100% par l'Etat (voir développements plus bas).

Par ailleurs, compte tenu de l'importance de préserver la sécurité des informations, il est prévu que l'Etat bénéficie pendant 35 ans d'un droit de préemption en cas de cession envisagée de l'immeuble



ou des titres de la société le détenant. Des clauses de confidentialité sont également imposées au constructeur et devront s'étendre à tous les tiers susceptibles d'avoir accès à des informations relatives à l'immeuble.

2. Exploitation du centre de test

La gouvernance du centre de test vise à assurer un fonctionnement optimal et une rentabilité du centre dans les délais les plus brefs par un gestionnaire. Ce gestionnaire, en l'occurrence au travers d'une société anonyme à créer, supervise l'organisation, le bon fonctionnement et la sécurité (physique et de l'information) de l'ensemble des activités de test réalisées sur le site. Il planifie et coordonne l'utilisation des infrastructures, garantit la conformité des procédures, veille au respect des normes de qualité et de sécurité, et assure la disponibilité des équipements. Il encadre les équipes techniques, gère la logistique des campagnes de tests et sert d'interlocuteur principal entre les utilisateurs du centre, les partenaires et la direction. Enfin, il est responsable du suivi des résultats, de la documentation et de l'amélioration continue des processus du centre.

Le centre de test sera exploité par une société anonyme à créer, qui sera détenue à 100% par l'Etat. La société anonyme à constituer achètera les moyens de test du centre.

Un expert dans le domaine des centres de test spatiaux a élaboré une étude élaborant le concept du centre de test et qui comprend, sur base des besoins de l'écosystème spatial local, un business plan. Il est prévu qu'à partir de l'année 2029, le centre de test soit rentable.

IV. Aspects financiers (*chiffres arrondis au millième supérieur*)

Le coût total du projet de loi s'élève à 195 507 000 euros pour l'Etat, répartis comme suit :

1. Loyer

Le coût total de la prise en location du centre de test par l'Etat s'élève à 81 784 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise. Ce coût est réparti comme suit :

- Le loyer afférent aux surfaces de test prises en location pour 9 ans, s'élevant à 42 091 000 euros, y inclus une indemnité de résiliation de 72 mois de loyer s'élevant à 30 773 000 euros, pour un montant total de 72 864 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.
- Loyer afférent aux espaces de bureaux sécurisés pris en location pour 9 ans pour un total de 8 921 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Selon la clause standard de l'Etat relative à l'adaptation du loyer, une augmentation des prix reflétée par l'indice des prix de la construction peut être répercutée une fois tous les trois ans à partir du commencement du paiement du loyer, à hauteur de 75%. L'hypothèse standard, qui repose sur l'évolution historique de cet indice, est que l'indice augmente d'environ 13% tous les 3 ans. Ainsi, dans l'hypothèse d'un commencement de paiement en 2028, le premier ajustement de loyer se ferait en 2031 sur base du montant de loyer de base reflétant une augmentation de 10% avec une date de début de revalorisation en 2026. Par conséquent, le coût total de loyer repris ici prend en compte l'hypothèse d'une augmentation de 10% du loyer tous les trois ans.



2. Coûts d'équipement et de sécurisation

L'Etat pendra à sa charge les coûts visant à adapter le centre de test à ses besoins, et qui comprennent les coûts de premier équipement locatif et les coûts d'adaptations afin de garantir que le centre de test réponde aux exigences de sécurité décrites plus haut, exigences centrales au projet. Le montant total de ces coûts s'élève à 46 986 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026. Ce coût est réparti comme suit :

- Premier équipement locatif pour les surfaces de test, comportant notamment les coûts liés à la mise en place de l'infrastructure et des techniques spéciales nécessaires à la création des espaces dits « salles blanches » : 34 628 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, répartis comme suit :
 - 34 628 000 euros pour 2027,
 - 100 euros pour 2028.
- Premier équipement locatif et coûts d'infrastructure pour les bureaux sécurisés, comprenant entre autres des salles équipées de cages Faraday et des gaines de communication renforcées : 10 290 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, composé de (i) 2 520 000 euros de coûts d'équipement locatif et (ii) 7 771 000 euros de coûts d'infrastructure de sécurité des bureaux, répartis comme suit :
 - 10 290 000 euros pour 2027,
 - 100 euros pour 2028.
- Coûts afférents à la sécurité du site du Centre de test, comprenant une guérite extérieure, un système de protection vidéo extérieure et des projecteurs pour un éclairage extérieur : 2 068 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, répartis comme suit :
 - 2 068 000 euros pour 2027,
 - 100 euros pour 2028.

Notons que les prix ci-dessus sont des prix estimatifs. Le constructeur devra solliciter pour chaque position non sensible, dans la mesure où il existe plusieurs prestataires, trois offres et faire valider le choix de l'offre par le Ministère des Finances ou le Ministère de l'Économie.

3. Capitalisation de la société anonyme à créer

Comme indiqué plus haut, le centre de test sera exploité par une société anonyme à créer, qui sera détenue à 100% par l'Etat. Les besoins en capitalisation en 2027 de cette société à créer sur les premières années de son existence sont estimés à 11 679 000 €, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026.

De plus, la société anonyme effectuera l'acquisition des moyens de test du centre. Le coût estimé des moyens de test s'élève à un total de 55 060 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026. Ce montant inclut un montant « divers » de 3 000 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, pour couvrir notamment les frais d'installation pour intégrer certains moyens de test (RAC, caisson à vide thermique) dans la structure du bâtiment au cours de la phase de construction du bâtiment.



Il est anticipé que ce montant sera réparti sur les exercices 2027 et 2028, comme suit :

- 44 648 000 euros pour 2027,
- 10 412 000 euros pour 2028.

Au total, la société anonyme à créer devra donc être capitalisée à hauteur de 66 738 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026.

Le détail de ces montants et leur répartition par année est repris dans la fiche financière annexée.



Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer

Texte du projet

Nous Guillaume, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Le Conseil d'État entendu ;

Vu l'adoption par la Chambre des Députés ;

Vu la décision de la Chambre des Députés du et celle du Conseil d'État du ... portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}.

Le Gouvernement est autorisé à financer les dépenses relatives à la location d'un centre de test sur le Space Campus sis à Kockelscheuer.

Les dépenses de coûts de loyer occasionnées par la présente loi ne peuvent dépasser le montant global de 81 784 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, pour une durée de neuf ans.

Art. 2.

Le Gouvernement est autorisé à financer les dépenses relatives au premier équipement et à l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus sis à Kockelscheuer. Ces dépenses, qui ne peuvent dépasser le montant global de 113 723 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026, se répartissent comme suit :

1° 46 986 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, pour le premier équipement locatif et la sécurisation du centre de test, et

2° 66 738 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, de participation dans le capital d'une société anonyme à créer, détenue à 100% par l'État, afin d'exploiter le centre de test.

Art. 3.

Les dépenses occasionnées par la présente loi sont à charge du budget de l'État.



Commentaire des articles

Ad Article 1^{er}

L'article 1^{er}, premier alinéa de la loi en projet autorise le Gouvernement à financer les dépenses relatives à la location d'un centre de test qui sera localisé sur le Space Campus à Kockelscheuer.

L'alinéa 2 de cet article fixe le montant global maximal de ce financement à 81 784 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise pour une durée de 9 ans. Ce montant se décompose comme suit :

- Loyer afférent aux surfaces de test s'élevant à un montant total de 72 864 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, y inclus une indemnité de résiliation de 72 mois de loyer,
- Loyer afférent aux espaces de bureaux sécurisés s'élevant à un montant total de 8 921 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Selon la clause standard de l'Etat relative à l'adaptation du loyer, une augmentation des prix reflétée par l'indice des prix de la construction peut être répercutée une fois tous les trois ans à partir du commencement du paiement du loyer, à hauteur de 75%. L'hypothèse standard, qui repose sur l'évolution historique de cet indice, est que l'indice augmente d'environ 13% tous les 3 ans. Ainsi, dans l'hypothèse d'un commencement de paiement en 2028, le premier ajustement de loyer se ferait en 2031 sur base du montant de loyer de base reflétant une augmentation de 10% avec une date de début de revalorisation en 2026. Par conséquent, le coût total de loyer repris ci-avant prend en compte l'hypothèse d'une augmentation de 10% du loyer tous les trois ans.

Ad Article 2

L'article 2, premier alinéa de la loi en projet autorise le Gouvernement à financer les dépenses relatives au premier équipement, à la sécurisation et à l'exploitation dudit centre de test, en précisant que le montant global maximal de ce financement est fixé à 113 723 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026.

L'alinéa 2 clarifie la répartition de ce montant global, et indique ainsi que ce montant est réparti en deux postes. Ainsi, le point 1^o concerne les coûts relatifs au premier équipement et à la sécurisation du centre de test. Les coûts d'équipement visent à adapter le centre de test aux besoins de l'Etat (par ex. cloisons amovibles, installations techniques...). Les coûts de sécurisation du centre de test, quant à eux, visent à garantir que ledit centre réponde aux exigences de sécurité de niveau secret, condition sine qua non de la pertinence du centre de test pour les besoins souverains du Luxembourg, tant de l'Etat que des opérateurs.

Le montant global des coûts afférents au point 1^o s'élève à 46 986 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026, répartis comme suit :

- Premier équipement locatif pour les surfaces de test, comportant notamment les coûts liés à la mise en place de l'infrastructure et des techniques spéciales nécessaires à la création des espaces dits « salles blanches » : 34 628 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise ;
- Premier équipement locatif et coûts d'infrastructure pour les bureaux sécurisés, comprenant entre autres des salles équipées de cages Faraday et des gaines de communication renforcées :



10 290 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, composé de (i) 2 520 000 euros de coûts d'équipement locatif et (ii) 7 771 000 euros de coûts d'infrastructure de sécurité des bureaux ;

- Coûts afférents à la sécurité du site du Centre de test, comprenant une guérite extérieure, un système de protection vidéo extérieure et des projecteurs pour un éclairage extérieur :
2 068 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Le point 2° concerne la capitalisation de la société anonyme qui devra être créée pour exploiter le centre de test. Ladite société sera détenue à 100% par l'Etat. Le montant global des coûts afférents au point 2° s'élève à 66 738 000 euros. Ce montant inclut le coût d'acquisition, par la société anonyme, des moyens de test du centre pour le compte de l'Etat, lequel s'élève à 55 060 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, aux conditions économiques de 2026. Le montant global du point 2° se décompose comme suit :

- Capitalisation de la société anonyme à créer : 11 679 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise. Ce montant a été estimé sur base d'une étude indépendante de manière à couvrir les besoins en capitaux de la société pour son activité sur les premières années de son existence.
- Acquisition des moyens de test : 55 060 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise, répartis comme suit :
 - Coût estimé des moyens de test : 52 060 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.
 - Divers : 3 000 000 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise. Ce montant inclus les frais d'installation du constructeur pour intégrer les moyens de test (RAC, Chambre TVAC 1) au cours de la phase de construction du bâtiment, s'élevant à 2 767 050 euros, taxe sur la valeur ajoutée comprise.

Ad Article 3

Cet article détermine que les frais occasionnés par le présent projet de loi sont à charge du budget de l'Etat.



Fiche financière

(art. 79 de la loi du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat)

Le présent projet de loi vise à autoriser le Gouvernement à financer la location et l'exploitation du centre de test spatial du Space Campus.

Le montant global des dépenses occasionnées par le présent projet de loi s'élève à **195 508 000** euros TVAC (arrondi au premier millième supérieur), réparti comme suit :




| FICHE FINANCIERE | | | | | | | | | | |
|---------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Location Centre de test | | | | | | | | | | TOTAL |
| Année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | |
| | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 | 2036 | |
| Loyer | 5 137 017 | 5 137 017 | 5 137 017 | 5 650 719 | 5 650 719 | 5 650 719 | 6 215 791 | 6 215 791 | 6 215 791 | 51 010 579 |
| <i>Dont espaces de test</i> | <i>4 238 700</i> | <i>4 238 700</i> | <i>4 238 700</i> | <i>4 662 570</i> | <i>4 662 570</i> | <i>4 662 570</i> | <i>5 128 827</i> | <i>5 128 827</i> | <i>5 128 827</i> | <i>42 090 291</i> |
| <i>Dont surfaces de bureaux</i> | <i>898 317</i> | <i>898 317</i> | <i>898 317</i> | <i>988 149</i> | <i>988 149</i> | <i>988 149</i> | <i>1 086 964</i> | <i>1 086 964</i> | <i>1 086 964</i> | <i>8 920 288</i> |
| | | | | | | | | | | |
| Résiliation | | | | | | | | | | |
| Année | 2037 | | | | | | | | | |
| Indemnité | 30 772 962 | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | |
| Sous-total loyer TVAC | | | | | | | | | | 81 783 541 |



| | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 | 2036 | TOTAL |
|--|------------|-------------------|-------------------|------------|------------|------|------|------|------|------|------|--------------------|
| Coûts d'infrastructure et premier équipement | | | | | | | | | | | | |
| Surfaces de test | | 34 627 606 | 100 | | | | | | | | | 34 627 706 |
| Bureaux sécurisés | | 10 289 924 | 100 | | | | | | | | | 10 290 024 |
| Sécurité site | | 2 067 899 | 100 | | | | | | | | | 2 067 999 |
| Sous-total coûts d'infrastructure TVAC | | 46 985 429 | 300 | | | | | | | | | 46 985 729 |
| Prise de participation dans la société anonyme à constituer | | | | | | | | | | | | |
| | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | 2032 | 2033 | 2034 | 2035 | 2036 | TOTAL |
| Charges d'exploitation | 100 | 11 678 186 | 100 | 100 | 100 | | | | | | | 11 678 586 |
| Moyens de test à acheter par la S.A. | | 44 647 320 | 10 411 830 | | | | | | | | | 55 059 150 |
| Sous-total participation S.A. TVAC | 100 | 56 325 506 | 10 411 930 | 100 | 100 | | | | | | | 66 737 736 |
| Grand Total TVAC | | | | | | | | | | | | 195 507 005 |



CHECK DE DURABILITÉ - NOHALTEGKEETSCHECK

 La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

| | |
|-------------------------------|---|
| Ministre responsable : | Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme |
| Projet de loi ou amendement : | Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer |

Le check de durabilité est un outil d'évaluation des actes législatifs par rapport à leur impact sur le développement durable. Son objectif est de donner l'occasion d'introduire des aspects relatifs au développement durable à un stade préparatoire des projets de loi. Tout en faisant avancer ce thème transversal qu'est le développement durable, il permet aussi d'assurer une plus grande cohérence politique et une meilleure qualité des textes législatifs.

1. Est-ce que le projet de loi sous rubrique a un impact sur le champ d'action (1-10) du 3^{ème} Plan national pour un développement durable (PNDD) ?
2. En cas de réponse négative, expliquez-en succinctement les raisons.
3. En cas de réponse positive sous 1., quels seront les effets positifs et/ou négatifs éventuels de cet impact ?
4. Quelles catégories de personnes seront touchées par cet impact ?
5. Quelles mesures sont envisagées afin de pouvoir atténuer les effets négatifs et comment pourront être renforcés les aspects positifs de cet impact ?

Afin de faciliter cet exercice, l'instrument du contrôle de la durabilité est accompagné par des points d'orientation – **auxquels il n'est pas besoin de réagir ou répondre mais qui servent uniquement d'orientation**, ainsi que par une documentation sur les dix champs d'actions précités.

1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur l'inclusion sociale et l'éducation pour tous.

2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact la santé.

3. Promouvoir une consommation et une production durables.

Points d'orientation
Documentation Oui Non



Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur la promotion d'une consommation et d'une production durables.

4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi vise à financer la location et l'exploitation d'un centre de test spatial localisé sur le Space Campus. Le financement de ce projet :

- s'inscrit dans la décision renouvelée en 2022 du Gouvernement de supporter le développement du secteur spatial en tant que secteur stratégique pour la diversification et la pérennisation de l'économie luxembourgeoise;
- contribuera à soutenir le développement local de l'innovation et de la R&D du secteur spatial luxembourgeois;
- contribuera à l'attraction d'entreprises et de main d'oeuvre qualifiée;
- contribuera au développement des entreprises luxembourgeoises du secteur spatial ainsi qu'à la pérennisation de leur main d'oeuvre.

5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur la planification et la coordination de l'utilisation du territoire.

6. Assurer une mobilité durable.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur la mobilité durable.

7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur l'environnement et les ressources naturelles.

8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur le climat, le changement climatique et l'énergie durable.

9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable.

Points d'orientation
Documentation Oui Non

Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur le plan global ni sur le développement durable sur le plan global.

10. Garantir des finances durables.

Points d'orientation
Documentation Oui Non



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|--|---------------------------------------|
| 1 | | Contribue à la réduction du taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale | Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale | % de la population |
| 1 | | Contribue à la réduction du nombre de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail | Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail | milliers |
| 1 | | Contribue à la réduction de la différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux | Différence entre taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux | pp |
| 1 | | Contribue à l'augmentation du taux de certification nationale | Taux de certification nationale | % |
| 1 | | Contribue à l'apprentissage tout au long de la vie en % de la population de 25 à 64 ans | Apprentissage tout au long de la vie en % de la population de 25 à 64 ans | % |
| 1 | | Contribue à l'augmentation de la représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prises de décision | Représentation du sexe sous-représenté dans les organes de prises de décision | % |
| 1 | | Contribue à l'augmentation de la proportion des sièges détenus par les femmes au sein du parlement national | Proportion des sièges détenus par les femmes au sein du parlement national | % |
| 1 | | Contribue à l'amélioration de la répartition des charges de travail domestique dans le sens d'une égalité des genres | Temps consacré au travail domestique non payé et activités bénévoles | hh:mm |
| 1 | | Contribue à suivre l'impact du coût du logement afin de circonscrire le risque d'exclusion sociale | Indice des prix réels du logement | Indice 2015=100 |
| 2 | | Contribue à la réduction du taux de personnes en surpoids ou obèses | Taux de personnes en surpoids ou obèses | % de la population |
| 2 | | Contribue à la réduction du nombre de nouveaux cas d'infection au VIH | Nombre de nouveaux cas d'infection au VIH | Nb de personnes |
| 2 | | Contribue à la réduction de l'incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants | Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants | Nb de cas pour 100 000 habitants |
| 2 | | Contribue à la réduction du nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques pour 100 000 habitants | Nombre de décès prématurés liés aux maladies chroniques pour 100 000 habitants | Nb de décès pour 100 000 habitants |
| 2 | | Contribue à la réduction du nombre de suicides pour 100 000 habitants | Nombre de suicides pour 100 000 habitants | Nb de suicides pour 100 000 habitants |
| 2 | | Contribue à la réduction du nombre de décès liés à la consommation de psychotropes | Nombre de décès liés à la consommation de psychotropes | Nb de décès |
| 2 | | Contribue à la réduction du taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants | Taux de mortalité lié aux accidents de la route pour 100 000 habitants | Nb de décès pour 100 000 habitants |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|---|--|---|
| 2 | | Contribue à la réduction de la proportion de fumeurs | Proportion de fumeurs | % de la population |
| 2 | | Contribue à la réduction du taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 adolescentes | Taux de natalité chez les adolescentes pour 1 000 adolescentes | Nb de naissance pour 1 000 adolescentes |
| 2 | | Contribue à la réduction du nombre d'accidents du travail | Nombre d'accidents du travail (non mortel + mortel) | Nb d'accidents |
| 3 | | Contribue à l'augmentation de la part de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique | Part de la surface agricole utile (SAU) en agriculture biologique | % de la surface agricole utile (SAU) |
| 3 | | Contribue à l'augmentation de la productivité de l'agriculture par heure travaillée | Productivité de l'agriculture par heure travaillée | Indice 2010=100 |
| 3 | | Contribue à la réduction d'exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines | Exposition de la population urbaine à la pollution de l'air par les particules fines | Microgrammes par m ³ |
| 3 | | Contribue à la réduction de production de déchets par habitant | Production de déchets par habitant | kg/hab |
| 3 | | Contribue à l'augmentation du taux de recyclage des déchets municipaux | Taux de recyclage des déchets municipaux | % |
| 3 | | Contribue à l'augmentation du taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques | Taux de recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques | % |
| 3 | | Contribue à la réduction de la production de déchets dangereux | Production de déchets dangereux | tonnes |
| 3 | | Contribue à l'augmentation de la production de biens et services environnementaux | Production de biens et services environnementaux | millions EUR |
| 3 | | Contribue à l'augmentation de l'intensité de la consommation intérieure de matière | Intensité de la consommation intérieure de matière | tonnes / millions EUR |
| 4 | | Contribue à la réduction des jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET) | Jeunes sans emploi et ne participant ni à l'éducation ni à la formation (NEET) | % de jeunes |
| 4 | | Contribue à l'augmentation du pourcentage des intentions entrepreneuriales | Pourcentage des intentions entrepreneuriales | % |
| 4 | | Contribue à la réduction des écarts de salaires hommes-femmes | Écarts de salaires hommes-femmes | % |
| 4 | | Contribue à l'augmentation du taux d'emploi | Taux d'emploi | % de la population |
| 4 | | Contribue à la création d'emplois stables | Proportion de salariés ayant des contrats temporaires | % de l'emploi total |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|--|---------------------------|
| 4 | | Contribue à la réduction de l'emploi à temps partiel involontaire | Emploi à temps partiel involontaire | % de l'emploi total |
| 4 | | Contribue à la réduction des salariés ayant de longues heures involontaires | Salariés ayant de longues heures involontaires | % de l'emploi total |
| 4 | | Contribue à la réduction du taux de chômage | Taux de chômage | % de la population active |
| 4 | | Contribue à la réduction du taux de chômage longue durée | Taux de chômage longue durée | % de la population active |
| 4 | | Contribue à l'augmentation du taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans) | Taux de croissance du PIB réel (moyenne sur 3 ans) | % |
| 4 | | Contribue à l'augmentation de la productivité globale des facteurs | Productivité globale des facteurs | Indice 2010=100 |
| 4 | | Contribue à l'augmentation de la productivité réelle du travail par heures travaillées (taux de croissance moyen sur 3 ans) | Productivité réelle du travail par heures travaillées (taux de croissance moyen sur 3 ans) | % |
| 4 | | Contribue à l'augmentation de la productivité des ressources | Productivité des ressources | Indice 2000=100 |
| 4 | | Contribue à l'augmentation de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière | Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion de la valeur ajoutée totale des branches | % de la VA totale |
| 4 | | Contribue à l'augmentation de l'emploi dans l'industrie manufacturière | Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total | % de l'emploi |
| 4 | | Contribue à la réduction des émissions de CO ₂ de l'industrie manufacturière | Émissions de CO ₂ de l'industrie manufacturière par unité de valeur ajoutée | % de la VA totale |
| 4 | | Contribue à l'augmentation des dépenses intérieures brutes de "Research & Development" | Niveau des dépenses intérieures brute de "Research & Development" | % du PIB |
| 4 | | Contribue à l'augmentation du nombre de chercheurs | Nombre de chercheurs pour 1 000 actifs | nb pour 1 000 actifs |
| 5 | | Contribue à la réduction du nombre de personnes confrontées à la délinquance, à la violence ou au vandalisme dans leur quartier, en proportion de la population totale | Nombre de personnes confrontées à la délinquance, à la violence ou au vandalisme dans leur quartier, en proportion de la population totale | % |
| 5 | | Contribue à la réduction du pourcentage du territoire transformé en zones artificialisées | Zones artificialisées | % du territoire |
| 5 | | Contribue à l'augmentation des dépenses totales de protection environnementale | Dépenses totales de protection environnementale | millions EUR |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|---|---|---|
| 6 | | Contribue à l'augmentation de l'utilisation des transports publics | Utilisation des transports publics | % des voyageurs |
| 7 | | Contribue à la fertilité des sols sans nuire à la qualité des eaux de surface et/ou les eaux souterraines, de provoquer l'eutrophisation des eaux et de dégrader les écosystèmes terrestres et/ou aquatiques (unité : kg d'azote par ha surface agricole utile surface agricole utile SAU)? | Bilan des substances nutritives d'azote | kg d'azote par ha surface agricole utile (SAU) |
| 7 | | Contribue à la fertilité des sols sans nuire à la qualité des eaux de surface et/ou les eaux souterraines, de provoquer l'eutrophisation des eaux et de dégrader les écosystèmes terrestres et/ou aquatiques (unité : kg de phosphore par ha surface agricole utile SAU) | Bilan des substances nutritives phosphorées | kg de phosphore par ha surface agricole utile (SAU) |
| 7 | | Contribue à une consommation durable d'une eau de robinet de qualité potable | Part des dépenses en eau dans le total des dépenses des ménages | % |
| 7 | | Contribue à l'augmentation du pourcentage des masses d'eau de surface naturelles ayant atteint un état écologique "satisfaisant" et des masses d'eau souterraine ayant atteint un bon état chimique | Pourcentage des masses d'eau de surface naturelles ayant atteint un état écologique "satisfaisant" et des masses d'eau souterraine ayant atteint un bon état chimique | % |
| 7 | | Contribue à l'augmentation de l'efficacité de l'usage de l'eau | Efficacité de l'usage de l'eau | m ³ /millions EUR |
| 7 | | Contribuer à une protection des masses d'eau de surfaces et les masses d'eau souterraine par des prélèvements durables et une utilisation plus efficiente de l'eau | Indice de stress hydriques | % |
| 7 | | Contribue à la préservation et/ou l'augmentation de la part de zones agricoles et forestières | Part des zones agricoles et forestières | % du territoire |
| 7 | | Contribue à l'augmentation de la part du territoire désignée comme zone protégée pour la biodiversité | Part du territoire désignée comme zone protégée pour la biodiversité | % du territoire |
| 7 | | Contribue à la protection des oiseaux inscrits sur la liste rouge des espèces menacées | Nombre d'espèces sur la liste rouge des oiseaux | Nb d'espèces |
| 7 | | Contribue à la lutte contre les espèces exotiques invasives inscrites sur la liste noire | Nombre de taxons sur la liste noire des plantes vasculaires | Nb de taxons |
| 7 | | Contribue à la favorabilité de l'état de conservation des habitats | État de conservation des habitats | % favorables |
| 8 | | Contribue à la réduction de l'intensité énergétique | Intensité énergétique | Térajoules/millions EUR |
| 8 | | Contribue à la réduction de la consommation finale d'énergie | Consommation finale d'énergie | GWh |
| 8 | | Contribue à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie | Part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie | % |




| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|---|--------------------------------------|
| 8 | | Contribue à la réduction de la part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages | Part des dépenses énergétiques dans le total des dépenses des ménages | % |
| 8 | | Contribue à la réduction du total des émissions de gaz à effet de serre | Total des émissions de gaz à effet de serre | millions tonnes CO ₂ |
| 8 | | Contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre hors système d'échanges de quotas d'émission (SEQE) | Émissions de gaz à effet de serre hors système d'échanges de quotas d'émission (SEQE) | millions tonnes CO ₂ |
| 8 | | Contribue à la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre | Intensité des émissions de gaz à effet de serre | kg CO ₂ / EUR |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Éducation | Aide au développement - Éducation | millions EUR |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Agriculture | Aide au développement - Agriculture | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Santé de base | Aide au développement - Santé de base | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de la part des étudiants des pays en développement qui étudient au Luxembourg | Part des étudiants des pays en développement qui étudient au Luxembourg | % |
| 9 | | Contribue à l'augmentation du montant des bourses d'étude | Montant des bourses d'étude | millions EUR |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Eau et assainissement | Aide au développement - Eau et assainissement | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Énergie | Aide au développement - Énergie | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Lois et règlements commerciaux | Aide au développement - Lois et règlements commerciaux | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation du montant des dépenses sociales exprimé en ratio du PIB | Montant des dépenses sociales exprimé en ratio du PIB | % du PIB |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés (absolu) | Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés (en proportion du montant total d'aide au développement) | Aide publique nette au développement, montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du montant total d'aide au développement | % |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes | Aide au développement - Prévention et préparation aux catastrophes | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'engagement international de 100 milliards USD pour dépenses reliées au climat | Contribution à l'engagement international de 100 milliards USD pour dépenses reliées au climat | millions EUR |



| Champ d'action | Évaluation ¹ | Indicateur évaluation | Indicateur national | Unité |
|----------------|-------------------------|--|---|--------------------------------------|
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement avec marqueur biodiversité | Aide au développement avec marqueur biodiversité | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide publique nette au développement, montant total, en proportion du revenu national brut | Aide publique nette au développement, montant total, en proportion du revenu national brut | % du RNB |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide au développement - Coopération technique | Aide au développement - Coopération technique | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à la réduction de la dette publique en proportion du produit intérieur brut | Dette publique en proportion du produit intérieur brut | % du PIB |
| 9 | | Contribue à l'augmentation du montant investi dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur | Montant investi dans des projets de soutien à l'enseignement supérieur | millions EUR (prix constant 2016) |
| 9 | | Contribue à l'augmentation de l'aide publique au développement - Renforcement de la société civile dans les pays partenaires | Aide publique au développement - Renforcement de la société civile dans les pays partenaires | millions EUR (prix constant 2016) |
| 10 | | Contribue à l'action climatique dans les pays en développement et à la protection du climat au niveau global | Contributions déterminées au niveau national (CDN) à la réduction des émissions de gaz à effet de serre | millions EUR |
| 10 | | Contribue à l'augmentation de l'alimentation du fonds climat énergie | Fonds climat et énergie | millions EUR |
| 10 | | Contribue à l'augmentation de la part des taxes environnementales dans le total des taxes nationales | Part des taxes environnementales dans le total des taxes nationales | % du revenu fiscal |



FICHE D'ÉVALUATION D'IMPACT MESURES LÉGISLATIVES, RÉGLEMENTAIRES ET AUTRES

 La présente page interactive nécessite au minimum la version 8.1.3 d'Adobe Acrobat® Reader®. La dernière version d'Adobe Acrobat Reader pour tous systèmes (Windows®, Mac, etc.) est téléchargeable gratuitement sur le site de Adobe Systems Incorporated.

1. Coordonnées du projet

| | | | |
|--|--|------------|--------------------------|
| Intitulé du projet : | Projet de loi autorisant le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer | | |
| Ministre initiateur : | Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme | | |
| Auteur(s) : | Michèle Bley | | |
| Téléphone : | 247-84166 | Courriel : | michèle.bley@eco.etat.lu |
| Objectif du projet : | Le présent projet de loi a pour objet le financement de la location et de l'exploitation du centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer | | |
| Autre(s) Ministère(s) / Organisme(s) / Commune (s) impliqué(e)(s) : | Ministère des Finances, Ministère d'Etat | | |
| Date : | 20/03/2026 | | |

2. Objectifs à valeur constitutionnelle

Le projet contribue-t-il à la réalisation des objectifs à valeur constitutionnelle ? Oui Non

Dans l'affirmative, veuillez sélectionner les objectifs concernés et veuillez fournir une brève explication dans la case «Remarques» indiquant en quoi cet ou ces objectifs sont réalisés :

- Garantir le droit au travail et veiller à assurer l'exercice de ce droit
- Promouvoir le dialogue social
- Veiller à ce que toute personne puisse vivre dignement et dispose d'un logement approprié
- Garantir la protection de l'environnement humain et naturel en œuvrant à l'établissement d'un équilibre durable entre la conservation de la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, ainsi que la sauvegarde de la biodiversité, et satisfaction des besoins des générations présentes et futures
- S'engager à lutter contre le dérèglement climatique et œuvrer en faveur de la neutralité climatique
- Protéger le bien-être des animaux
- Garantir l'accès à la culture et le droit à l'épanouissement culturel
- Promouvoir la protection du patrimoine culturel
- Promouvoir la liberté de la recherche scientifique dans le respect des valeurs d'une société démocratique fondée sur les droits fondamentaux et les libertés publiques

Remarques :



3. Mieux légiférer

1) Chambre(s) professionnelle(s) à saisir / saisi(e)s pour avis ¹ :

- Chambre des fonctionnaires et employés publics
 Chambre des salariés
 Chambre des métiers
 Chambre de commerce
 Chambre d'agriculture

¹ Veuillez indiquer la/les Chambre(s) professionnelle(s) saisie(s) du projet sous rubrique suite à son approbation par le Conseil de gouvernement.

2) Autre(s) partie(s) prenante(s) (organismes divers, citoyens, ...) à saisir / saisi(e)s pour avis : Oui Non

Si oui, laquelle / lesquelles :

Remarques / Observations :

Les entreprises et organismes de recherche publics actifs dans le secteur spatial ont été consultés afin de garantir la pertinence des infrastructures à mettre en oeuvre dans le centre de test

3) En cas de transposition de directives européennes, le principe « la directive, rien que la directive » est-il respecté ? Oui Non N.a. ²

Si non, pourquoi ?

4) Destinataires du projet :

- Entreprises / Professions libérales : Oui Non
- Citoyens : Oui Non
- Administrations : Oui Non

5) Le principe « Think small first » est-il respecté ? Oui Non N.a. ²
(c.-à-d. des exemptions ou dérogations sont-elles prévues suivant la taille de l'entreprise et/ou son secteur d'activité ?)

Remarques / Observations :

6) Le projet contribue-t-il à la simplification administrative, notamment en supprimant ou en simplifiant des régimes d'autorisation et de déclaration existants, en réduisant les délais de réponse de l'administration, en réduisant la charge administrative pour les destinataires ou en améliorant la qualité des procédures ou de la réglementation ? Oui Non

Remarques / Observations :

7) Le projet en question contient-il des dispositions spécifiques concernant la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel ? Oui Non N.a. ²

Si oui, de quelle(s) donnée(s) et/ou administration(s) s'agit-il ?



8) **Y a-t-il un besoin en formation du personnel de l'administration concernée ?** Oui Non N.a. ²

Si oui, lequel ?

Remarques / Observations :

² N.a. : non applicable.

4. Digitalisation et données

9) **Y a-t-il une nécessité d'adapter un système informatique auprès de l'État (e-Government ou application back-office)** Oui Non

Si oui, quel est le délai pour disposer du nouveau système ?

10) **Le projet tient-il compte du principe « digital by default » (priorisation de la voie numérique) ?** Oui Non

11) **Le projet crée-t-il une démarche administrative qui nécessite des informations ou des données à caractère personnel sur les administrés** Oui Non

Si oui, ces informations ou données à caractère personnel peuvent-elles être obtenues auprès d'une ou plusieurs administrations conformément au principe «Once only» ?

12) **Le projet envisage-t-il la création ou l'adaptation d'une banque de données ?** Oui Non

5. Égalité des chances (à remplir pour les projets de règlements grand-ducaux) ³

13) **Le projet est-il :**

- principalement centré sur l'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

- positif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez de quelle manière :

- neutre en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez pourquoi : Le présent projet de loi n'a pas d'impact sur l'égalité des femmes et des hommes.

- négatif en matière d'égalité des femmes et des hommes ? Oui Non

Si oui, expliquez de quelle manière :

14) **Y a-t-il un impact financier différent sur les femmes et les hommes ?** Oui Non N.a. ²

Si oui, expliquez de quelle manière :

³ Pour les projets de loi, il convient de se référer au point 1 « Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous. » du Nohaltegkeetscheck.



6. Projets nécessitant une notification auprès de la Commission européenne

- 15) Directive « services » : Le projet introduit-il une exigence en matière d'établissement ou de prestation de services transfrontalière ? Oui Non N.a. ²

Si oui, veuillez contacter le Ministère de l'Economie en suivant les démarches suivantes :

<https://meco.gouvernement.lu/fr/domaines-activites/politique-europeenne/notifications-directive-services.html>

- 16) Directive « règles techniques » : Le projet introduit-il une exigence ou réglementation technique par rapport à un produit ou à un service de la société de l'information (domaine de la technologie et de l'information)? Oui Non N.a. ²

Si oui, veuillez contacter l'ILNAS en suivant les démarches suivantes :

<https://portail-qualite.public.lu/content/dam/qualite/publications/normalisation/2017/ilnas-notification-infolyer-web.pdf>



20260429_Avis

Luxembourg, le 28 avril 2026

Objet : Projet de loi n°8729¹ autorisant le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test sur le Space Campus à Kockelscheuer. (7121VAN)

*Saisine : Ministre de l'Economie
(16 avril 2026)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de loi sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet d'autoriser le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test spatial situé sur le Space Campus à Kockelscheuer, plus précisément au ParcLuxite, sur un terrain appartenant à la Poudrerie de Luxembourg.

En bref

- Le Projet répond à un besoin identifié de longue date par les acteurs de l'écosystème spatial luxembourgeois et concrétise l'une des recommandations formulées par la Chambre de Commerce dans son rapport Lux4Defence, qui appelait à la création d'une infrastructure nationale de test et de validation technologique dotée d'installations habilitées.
- La Chambre de Commerce salue la conception sécurisée du centre, répondant aux exigences de niveau secret, et recommande que les procédures d'habilitation du personnel soient engagées sans délai afin que le centre puisse accueillir des projets classifiés dès son ouverture.
- Elle appelle à un pilotage budgétaire rigoureux, compte tenu du caractère estimatif des coûts présentés, et encourage un suivi rapproché des performances de la société anonyme gestionnaire au regard de l'objectif de rentabilité fixé à 2029.
- Elle invite le Gouvernement à élaborer une stratégie proactive de promotion du centre auprès des entreprises spatiales européennes et internationales, de manière à en faire non seulement un outil au service des acteurs déjà établis au Luxembourg, mais aussi un facteur d'attraction de nouveaux investissements.
- La Chambre de Commerce salue ce Projet eu égard aux retombées positives potentielles sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

¹ [Lien vers le projet de loi sur le site de la Chambre des Députés](#)

Contexte

Le Projet s'inscrit dans le cadre de la stratégie de diversification économique du Grand-Duché de Luxembourg, qui a fait du secteur spatial l'une de ses spécialisations prioritaires. Dans ce contexte, le Conseil de gouvernement avait, le 8 juillet 2022, marqué son accord de principe pour la création d'un Space Campus bisite : un premier site à Belval, dédié à la recherche publique spatiale (ESRIC, SnT et Space Master de l'Université du Luxembourg), et un second site sur le territoire de la Poudrerie de Luxembourg à Kockelscheuer, destiné à accueillir les entreprises privées du secteur ainsi que la Luxembourg Space Agency (LSA). La concrétisation du site de Kockelscheuer — et en particulier la réalisation de son centre de test — est devenu pressante au fur et à mesure de la croissance de l'écosystème spatial luxembourgeois, alors que les besoins sont de plus en plus importants.

Le contexte géopolitique actuel confère par ailleurs à ce projet une dimension urgente. Celui-ci, caractérisé par l'intensification des rivalités entre puissances spatiales et par la militarisation croissante de l'espace, accentue sensiblement le caractère stratégique des activités liées aux objets spatiaux. Ces objets occupent désormais une place centrale dans la surveillance, les communications sécurisées, la gestion des crises ainsi que la protection des intérêts essentiels des États ; ils constituent dès lors à la fois des instruments de renforcement de l'autonomie technologique et des cibles potentielles d'ingérence, d'espionnage ou de sabotage, d'où la nécessité de tester la résilience opérationnelle de ces objets.

C'est dans ce double contexte — développement d'un écosystème compétitif et montée en puissance des enjeux de défense et de sécurité — que le Projet propose d'autoriser le Gouvernement à financer la location et l'exploitation d'un centre de test spatial sur le Space Campus à Kockelscheuer.

Description du Projet

Le centre de test sera construit dans un bâtiment dédié sur une parcelle mise à disposition par bail emphytéotique de 35 ans, et doté d'équipements techniques spécialisés. Il comprendra notamment :

- des moyens de test adaptés aux besoins de l'écosystème spatial : tables vibrantes (shaker tables), caissons à vide thermique (TVAC), chambre acoustique réverbérante (RAC) et chambres pour tests de radiofréquences ;
- des surfaces spécialisées pour l'accueil des moyens de test et la circulation des objets testés, y compris des salles blanches ;
- des espaces de bureaux sécurisés, équipés de cages Faraday et de gaines de communication renforcées.

Compte tenu de la sensibilité sécuritaire de certains objets spatiaux — impliquant des données sensibles, des technologies duales et des capacités stratégiques pouvant avoir un impact direct sur la sécurité nationale — le centre a été conçu pour satisfaire aux exigences de sécurité de niveau secret. Il est d'ores et déjà prévu que des objets spatiaux à sensibilité sécuritaire y soient testés, et que le centre puisse accueillir des entreprises souhaitant tester des équipements destinés à des fins de défense.

Structure juridique et modalités de réalisation

Le bâtiment sera construit par un constructeur expérimenté et pris en location par l'État pour une durée initiale fixe de 9 ans, renouvelable pour une nouvelle période de 9 ans. En cas de résiliation anticipée à l'issue de la première période, la partie résiliante sera redevable d'une indemnité équivalente à 72 mois de loyer, clause justifiée par l'ampleur des investissements réalisés de part et d'autre.

L'exploitation du centre sera confiée à une société anonyme à créer, détenue à 100% par l'État, qui sera également chargée d'acquérir les moyens de test pour le compte de l'État.

L'État bénéficiera par ailleurs pendant 35 ans d'un droit de préemption en cas de cession envisagée de l'immeuble ou des titres de la société le détenant. Des clauses de confidentialité strictes seront imposées au constructeur et à tout tiers ayant accès à des informations relatives à l'immeuble.

Sur base d'un business plan élaboré par un expert indépendant, il est prévu que le centre atteigne l'équilibre financier à partir de l'année 2029.

Considérations générales

La Chambre de Commerce accueille très favorablement le projet de loi sous avis. Le centre de test du Space Campus répond à un besoin identifié de longue date par les acteurs de l'écosystème spatial luxembourgeois, en particulier ceux actifs dans le développement de satellites et de leurs composants. Ce projet est de nature à stimuler la compétitivité de ce secteur, et par extension, de l'ensemble de l'économie luxembourgeoise.

Le projet de loi présente plusieurs mérites que la Chambre de Commerce souhaite mettre en exergue :

- **Il réduit les délais et les risques liés au transport des satellites et de leurs composants** pour les entreprises luxembourgeoises, favorisant ainsi l'innovation locale et la compétitivité des acteurs du New Space établis au Grand-Duché.
- Il prévoit une conception du centre de test répondant aux **exigences de sécurité de niveau secret**, ce qui est indispensable pour accueillir des projets à sensibilité sécuritaire. Dans son rapport Lux4Defence², la Chambre de Commerce avait identifié la création d'une infrastructure nationale de test et de validation technologique dotée de personnel et d'installations habilités comme l'une des conditions nécessaires au développement d'une base industrielle et technologique de défense au Luxembourg. Le centre de test du Space Campus répond à cette recommandation et constitue un maillon essentiel du dispositif que la Chambre de Commerce appelle à construire pour positionner le Luxembourg comme un acteur crédible dans la chaîne de valeur de la défense européenne.

La Chambre de Commerce recommande que le Gouvernement s'assure que les procédures d'habilitation du personnel et les accréditations de sécurité nécessaires soient obtenues dans les meilleurs délais, de manière à ce que le centre puisse accueillir des projets classifiés dès son ouverture. Elle invite également à explorer l'intégration du centre de test dans les réseaux européens de test et de validation technologique pertinents, notamment ceux

² [Lien vers le rapport Lux4Defence de la Chambre de Commerce](#)

coordonnés par l'Agence européenne de défense (AED) ou l'Agence spatiale européenne (ESA).

- Il constitue un signal fort **d'engagement de l'État en faveur du secteur spatial**, de nature à renforcer l'attractivité du Luxembourg vis-à-vis des entreprises étrangères et des talents internationaux. À cet égard, la Chambre de Commerce invite le Gouvernement, en lien avec la Luxembourg Space Agency et Luxinnovation, à élaborer une stratégie de communication et de promotion proactive du centre de test auprès des entreprises spatiales européennes et internationales susceptibles d'en bénéficier. Le centre de test ne doit pas seulement servir les besoins des acteurs déjà présents au Luxembourg, mais aussi constituer un facteur d'attraction de nouveaux investissements. La Chambre de Commerce rappelle par ailleurs l'importance de coordonner le déploiement du centre de test avec l'avancement des autres composantes du Space Campus — en particulier les infrastructures d'accueil des entreprises — afin de constituer un écosystème cohérent et attractif.
- Il prévoit une **gouvernance par voie de société anonyme** détenue à 100% par l'État, avec un objectif de rentabilité à horizon 2029, ce qui atteste d'une approche entrepreneuriale et responsable des finances publiques.
- Il retient le recours à un **opérateur privé** pour la construction du bâtiment. La Chambre de Commerce observe avec satisfaction que l'acquisition des équipements est prévue en 2027 pour une mise en service dès 2028.

Fiche financière

La fiche financière annexée au projet de loi fait état d'un coût total pour l'État de 195.507.000 euros toutes taxes comprises aux conditions économiques de 2026, réparti en trois grandes catégories de dépenses.

1. Coûts de location

La première catégorie correspond aux coûts de location du centre de test, plafonnés à 81.784.000 euros TTC pour une durée de neuf ans. Le loyer annuel de base s'élève à 5.137.017 euros pour les trois premières années (2028-2030), avant d'être ajusté à 5.650.719 euros pour les années 2031-2033, puis à 6.215.791 euros pour les années 2034-2036, conformément à la clause d'indexation triennale³. Ce loyer se décompose lui-même entre les espaces de test (42.090.291 euros sur neuf ans) et les surfaces de bureaux sécurisés (8.920.288 euros). À ces montants s'ajoute une indemnité de résiliation de 30.772.962 euros, payable le cas échéant en 2037, équivalant à 72 mois de loyer, qui reflète l'engagement contractuel symétrique pris par l'État et le constructeur compte tenu de l'ampleur de leurs investissements respectifs. Cette indemnité est prévue dans l'enveloppe globale du projet à titre de précaution.

2. Les coûts d'équipement

La deuxième catégorie regroupe les coûts d'infrastructure et de premier équipement, concentrés quasi-intégralement sur l'exercice 2027, pour un total de 46.985.729 euros TTC. Ce montant se ventile en trois postes : les surfaces de test, incluant les coûts liés à la création des salles blanches et à la mise en place des techniques spéciales (34.627.706 euros) ; les bureaux sécurisés, comprenant à la fois les coûts d'équipement locatif et les coûts d'infrastructure de sécurité tels que les cages Faraday et les gaines de communication renforcées (10.290.024 euros) ; et la

³ Selon la clause standard de l'Etat relative à l'adaptation du loyer, une augmentation des prix reflétée par l'indice des prix de la construction peut être répercutée une fois tous les trois ans à partir du commencement du paiement du loyer, à hauteur de 75%

sécurité du site, couvrant la guérite extérieure, le système de vidéoprotection et l'éclairage extérieur (2.067.999 euros).

3. La capitalisation de la société de gestion

La troisième catégorie concerne la prise de participation dans la société anonyme à constituer, pour un total de 66.737.736 euros TTC, réparti sur les exercices 2027 et 2028. Elle se compose de deux éléments distincts : d'une part, la capitalisation initiale de la société, estimée à 11.678.586 euros et inscrite pour l'essentiel en 2027, destinée à couvrir les charges d'exploitation des premières années d'activité avant l'atteinte de l'équilibre financier prévu en 2029 ; d'autre part, l'acquisition des moyens de test par la société anonyme pour le compte de l'État, pour un montant de 55.059.150 euros réparti entre 44.647.320 euros en 2027 et 10.411.830 euros en 2028. Ce dernier poste inclut le coût estimatif des équipements (52.060.000 euros) ainsi qu'un montant forfaitaire de 3.000.000 euros destiné à couvrir les frais divers, notamment les frais d'installation du constructeur pour l'intégration de certains équipements dans la structure du bâtiment en cours de construction.

La Chambre de Commerce prend acte de l'ampleur de cet investissement, qui s'explique notamment par les exigences spécifiques de sécurité du centre. Elle souligne que ces investissements constituent une condition *sine qua non* pour que le centre soit en mesure d'accueillir des projets à caractère sensible et de répondre aux normes requises pour les programmes européens ou de l'OTAN.

La Chambre de Commerce observe que les prix présentés dans la fiche financière sont des estimations et appelle à une vigilance accrue dans la gestion des coûts tout au long des phases de construction et d'équipement. Elle salue à cet égard la disposition imposant au constructeur de solliciter au minimum trois offres pour chaque position non sensible, sous validation du Ministère des Finances ou du Ministère de l'Économie.

La Chambre de Commerce prend note de l'objectif de rentabilité à partir de 2029. Elle encourage le Gouvernement à s'assurer que les hypothèses du business plan élaboré par l'expert indépendant soient réalistes, compte tenu notamment des délais de montée en puissance inhérents à ce type d'infrastructure. Elle estime qu'un suivi rapproché des performances de la société anonyme, avec un reporting régulier, sera essentiel pour garantir une bonne utilisation des deniers publics.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce salue ce Projet eu égard aux retombées positives potentielles sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise.

VAN/DJI